Mise en ligne : 15 mai 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

Jean Ernest CRÉBESSAC, Haïphong, Hanoï libraire-imprimeur (1889-1905)

Jean Ernest CRÉBESSAC, libraire-imprimeur

Né à Clairac (Lot-et-Garonne), le 19 juillet 1857.
Fils de Jacques Léon Crébessac et de Suzanne Bouin.
Frère de Jacques-Achille Crébessac (1860-1901), employé de la maison Debeaux :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Debeaux_freres-Hanoi.pdf
Marié à Haïphong, le 1er mars 1888, avec Marie Léontine Aventine Duguet (La Celle, Indre-et-Loire, 28 sept. 1861-Haïphong, 30 juillet 1896). Dont :
— Jack, Léon, *Marcel* (Haïphong, 11 août 1888-Hanoï, 22 janvier 1937) : voir nécrologie ci-dessous.
— Jeanne Marie Madeleine (1890), mariée à Bordeaux, le 21 septembre 1910, avec Frédérick Charles William Campbell.
— Louis Lucien André (Hanoï, nov. 1894-Hanoï, septembre 1895).
Remarié à Bordeaux, le 24 août 1909, avec Joséphine Madeleine Lefeuvre (1877-1964).

Compositeur de 3e classe à l'imprimerie coloniale (5 mai 1886).
Libraire à Haïphong (1889).
Imprimeur du *Tonkin* (nov. 1891-mars 1892).
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Le_Tonkin-Haiphong.pdf
Établissement à Hanoï, Haïphong subsistant comme succursale (1892).
Électeur de la chambre d'agriculture (1899-1902).
Cession de son imprimerie-librairie à Georges Taupin (1905).

Président provisoire des Prévoyants de l'Avenir (mars 1893-janvier 1894).
Chevalier du Dragon d'Annam (14 juillet 1894).
Membre de la chambre de commerce de Hanoï (1895-1905).
Décédé à Pau, le 28 janvier 1942.

• Originellement, Crébessac s'écrivait sans accent aigu. Nous avons adopté pour simplifier la graphie avec accent qui s'est progressivement imposée.

IMPRIMERIE.
(*Bulletin officiel de l'Annam-Tonkin*, 1886, p. 181)

Par décision du Directeur de l'intérieur, en date du 5 mai 1886 :
M. Crébessac a été nommé, à compter du 26 avril 1886, compositeur de 3e classe à l'imprimerie coloniale.

CONGÉS.

(*Bulletin officiel de l'Annam-Tonkin*, 1887, p. 526)

Par arrêté du Gouverneur, en date du 8 juillet 1887, rendu sur la proposition du Directeur de l'intérieur :

Une prolongation de congé de six mois, sans solde, a été accordée à M. Crébessac, agent de 3e classe de l'imprimerie coloniale.

(*L'Avenir du Tonkin*, 5 janvier 1889)

6e Année. — N° 134. INDO-CHINE FRANÇAISE Samedi 5 Janvier 1889.

L'Avenir du Tonkin

PARAISSANT LE SAMEDI

大南公報八日一期

ABONNEMENTS

France et Union Postale : Un an..... 35 fr. Six mois..... 18 fr. Le numéro... 60 centimes.

Indo-Chine, Chine et Japon : Un an..... $ 8 00. Six mois ..... 4 50. Le numéro ..... 0 15.

Les abonnements partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance.

Directeurs-propriétaires, Th. CHESNAY et F. de BOISADAM

Rédaction, administration : Villa de l'Avenir, rue des Brodeurs, Hanoi.

INSERTIONS

France et Etranger : 4e page, la ligne . fr. 1 50 3e page — . 2 50 Intérieur du journal 5 00

Indo-Chine : 4e page, la ligne... $ 0.30 3e page, — .. 0.50 Intérieur du journal 1.00 Annonces légales... 0.06

Les annonces et réclames sont payables d'avance en un mandat-poste à l'ordre de M. l'Administrateur.

On s'abonne et on trouve le journal : A HANOI, à la librairie SCHNEIDER, rue de l'Exposition ; à PARIS, à la librairie CHALLAMEL AINÉ, 5, rue Jacob ; à HAIPHONG, à la librairie CRÉBESSAC, près l'imprimerie du *Courrier d'Haiphong*.

On s'abonne et on trouve le journal : À HANOÏ, à la librairie SCHNEIDER, rue de l'Exposition ; à PARIS, à la librairie CHALLAMEL AÎNÉ, 5, rue Jacob ; à HAÏPHONG, à la librairie CRÉBESSAC, près l'imprimerie du *Courrier d'Haïphong*.

NOUVELLES & RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 janvier 1891)

L'adjudication des fournitures d'impression pour le Protectorat a eu lieu avant hier matin à 9 heures. M. Crébessac ayant fait sur les prix actuels, un rabais de 33 1/2 %, alors que M. Schneider faisait 30 %. et MM. Chesnay et Boisadam 24 %, a été déclaré adjudicataire, sauf approbation du Gouverneur général.

Une protestation a été dressé [*sic*] avant l'ouverture des plis par M. Schneider contre l'acceptation de la soumission de l'un de ses concurrents.

1892 : TRANSFERT DU SIÈGE À HANOÏ
avec conservation de la libraire d'Haïphong

LISTE DES ÉLECTEURS DE HANOÏ
admis à prendre part au scrutin du 31 janvier 1892.
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 janvier 1892)

Crébessac.

Publicité
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 janvier 1893)

E. CRÉBESSAC
LIBRAIRIE, PAPETERIE, IMPRIMERIE
HANOI — Rue Paul-Bert — HANOI

ARTICLES DE BUREAU
en tous genres
Papiers de tous Formats

LIVRES CLASSIQUES
Fournitures en tous genres pour Ecoles
PHOTOGRAPHIE, DESSIN, ARCHITECTURE

REGISTRES

ROMANS NOUVEAUX PAR CHAQUE COURRIER
VOLUMES EN LOCATION

COMMISSION -- CONSIGNATION

IMPRESSIONS COMMERCIALES
Têtes de Lettres, Factures, Carnets à souches,
Cahier des charges
Cartes de Visite et d'Adresse, etc.

BROCHURE & RELIUrE

CHRONIQUE LOCALE
Bal travesti de la Société philharmonique
(*L'Avenir du Tonkin*, 1er mars 1893)

Mme Crébessac en jeu de cartes

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
M. Le Myre de Vilers, député de Cochinchine (1889-1902),
délégué au conseil supérieur des colonies (1890-1894)
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 octobre 1893)

……

Un comité s'est constitué pour organiser à Hanoï, à l'exemple de Saïgon, une manifestation en son honneur, qui consistera en un banquet. sur lequel nous donnerons plus de détail dans notre prochain numéro.

Les adhésions sont dès à présent reçues chez :

MM. Lacaze, négociant ;

E. Schneider aîné, libraire ;

E. Crébessac, libraire ;

Au *Grand Hôtel*.

Hanoï
Dépositaire du journal *L'Extrême-Orient*
(*L'Extrême-Orient*, 3 juin 1894)

Publicité
Librairie E. CRÉBESSAC
HANOÏ — Rue Paul Bert — HANOÏ
(*L'Extrême-Orient*, 3 juin 1894)

Volumes arrivés par dernier courrier
Longue liste parmi laquelle on retiendra :
Les Vaccinations au Tonkin, par le docteur P. Gouzien.

Publicité
Librairie E. CRÉBESSAC
HANOÏ — Rue Paul Bert — HANOÏ
(*L'Extrême-Orient*, 7 juin 1894)

Volumes arrivés par dernier courrier
Cartes de l'Indo-Chine française, dressée sous les auspices du Ministre des affaires étrangères et du sous-secrétariat d'État des colonies par MM. les capitaines Cupet, Friquegnon et de Malglaive, membres de la Mission Pavie.

Quatre grandes feuilles, prix : 20 francs.

Publicité
Librairie E. CRÉBESSAC
50, rue Paul Bert — HANOÏ
(*L'Extrême-Orient*, 28 juin-16 septembre 1894)

Volumes arrivés par dernier courrier

EN VENTE
Instructions familiales de Nguyen-Trai, homme d'État annamite sous la dynastie des Lé, transcrites et publiées, à l'usage des indigènes, par Ed. Nordemann.
Prix 0 $ 10

Publicité
Librairie E. CRÉBESSAC
50, rue Paul Bert — HANOÏ
(*L'Extrême-Orient*, 16 septembre 1894)

ÉTUDE PRATIQUE

de la
LÉGISLATION CIVILE ANNAMITE
par
PAUL DENJOY
Prix relié 8 francs

EN VENTE à la même Librairie
ANNUAIRES DES MARÉES DU TONKIN
pour 1895
Prix 1 fr. 20

Nouvelles Théories, édition 1894
……

Publicité
Librairie E. CRÉBESSAC
50, rue Paul Bert — HANOÏ
(*L'Extrême-Orient*, 6 janvier 1895)

Situation coloniale de la France	prix : 1 fr. 00
Le .Port d'Haïphong	1 fr. 00
Régime commercial de l'Indo-Chine	1 fr. 80
Législation criminelle et procédure des Cambodgiens	10 fr. 00
Droit public des Cambodgiens	10 fr. 00

CARTE DE L'INDO-CHINE FRANÇAISE
AU 1/2.000.000e
Réduction de la grande carte de la mission Parie
PRIX 10 FR. 00

Publicité
Librairie E. CRÉBESSAC
50, rue Paul Bert — HANOÏ
(*L'Extrême-Orient*, 3 mars 1895)

[Fournitures photographiques]

Plaques Guilleminot 9 : 12	fr. 6.00
Plaques Guilleminot 13:18	fr. 9.00
Paquet de 24 feuilles papiers sensibilisé 9 : 12	fr. 3.00
Paquet de24 feuilles papier sensibilisé 13:18	fr. 6.00

Arrivage sous peu de cartons et chlorure d'or
……

PUBLICATIONS NORDEMANN

Tableau sinico-annamite des 214 radicaux chinois	0 $ 30
Liste de ces mêmes radicaux, précédée d'une introduction (in-32)	0 $ 40
Instructions familiales de Nguyen-Trai (texte quôc-ngu)	0 $ 10

180 textes tonkinois, suivis d'un lexique illustré (sous presse)
Grammaire annamite (sous presse)

Manuel versifié de médecine annamite (texte quôc-ngu) (sous presse)

Publicité
EN VENTE à la
Librairie E. CRÉBESSAC
50, rue Paul-Bert, HANOI
(*L'Extrême-Orient*, 21 avril 1895)

VADE-MECUM DE L'OFFICIER AU TONKIN

Recueil de renseignements utiles sur la vie des postes dans les régions Montagneuses, par Henri Gallais.

Prix 4 francs

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 avril 1895)

……

La liste des candidats est composée comme suit :

MM. Godard, Bunau, Lacaze, Tartarin, Debeaux Honoré, Fournier, Le Lan, Aubert, Dufour, Crébessac.

Publicité
Librairie E. CRÉBESSAC
50, rue Paul-Bert, HANOI
(*L'Extrême-Orient*, 2 mai 1895)

EN VENTE : Cours pratique de construction navale professée à l'École supérieure de Maistrance de la Marine.

4e partie. — Passage au bassin — Mise à l'eau — Réparations — Installations des emménagements et des services principaux, par M. Gayde.

[Élections municipales à Hanoï : premier tour]
(*L'Extrême-Orient*, 9 mai 1895)

Les électeurs ne paraissent pas avoir pris très au sérieux les élections de dimanche dernier.

Voici les résultats obtenus:

MM. Godard 103 voix élu

Blanc 136 voix élu

……

Crébessac 52

Publicité

EN VENTE à la
Librairie E. CRÉBESSAC
50, rue Paul-Bert, HANOI
(*L'Extrême-Orient*, 2 et 9 juin 1895)

AU TONKIN et sur la frontière du Kwang-Si, par le commandant D. Paulin, ouvrage orné de 17 cartes en couleurs et de 12 gravures hors texte.
Prix 10 fr. 00

Souvenirs maritimes (1881-1883). Journal de bord d'une campagne en Tunisie, en Egypte et dans le Levant sur le cuirassé « La Galissonnière » par B. Girard, ouvrage illustré de 50 gravures (prix 18 fr.)

Discours parlementaires de Jules Favre, publiés par Mme Vve Jules Favre, née Velten, 2 vol. (prix 18 fr. 00)

CONTES GAILLARDS ET NOUVELLES PARISIENNES

Chattes et Renards, (Carolus Brio) ill. de Japhet. 5 fr.
Baisers Tristes (L. V. Meunier) ill. de Meunier. 5 fr.
Peines de Cœur (AV. O. Cantin) ill. de Elzingre. 5 fr.
Miettes d'Amour (L. V. M.) ill. de Ferdinandus. 5 fr.
Mire Lon La (René Maizeroy) ill. de Jeanniot. 5 fr.
Doux larcins (Flirt) illustrations de Le Natur). 5 fr.
Pour se damner (Jeanne Thilda) ill. de Henriot. 5 fr.
Le Péché d'Ève (A. Selvestre) ill.de Rochegrosse. 5 fr.
Le Mal d'Aimer (R. Maizeroy) ill. de Courboin. 5 fr.
Joyeux devis (Th. Massiac) illustr. de Le Natur. 5 fr.
Chair à plaisir (L. Meunier) ill. de Ferdinandus. 5 fr.
À huis clos (Carolus Brio) ill. de M. Perret. 5 fr.
Nos femmes par Bac album, en couleurs relié. 8 fr.
La femme intime par Bac, relié. 8 fr.
Les Fêtes Galantes par Ba.c, relié. 8 fr.
Faut voir par Guillaume, relié. 8 fr.

Guide pratique de la Ménagère et de la Mère de famille, par A. de Beauville. prix 4 fr. 50
Nouveau Guide conseil en Affaires, par Maurice de Meur. prix 5 fr. 00
Guide pratique du Vétérinaire et du parfait bouvier, par Rivière. prix 5 fr. 00

Séries : Ponson du Terrai à 1 fr. 00 le vol.
Paul Féval, Émile Richebourg, etc.

Nouvelles locales
(*L'Extrême-Orient*, 16 juin 1895)

Viennent d'être désignés pour faire partie du Conseil supérieur d'hygiène et de salubrité de l'Annam et du Tonkin :
MM. Hachard, conseiller à la Cour.
Domergue, vice-résident.
Blanc, pharmacien civil.
Loste, pharmacien de 1re classe.

Lacaze, délégué du conseil municipal d'Hanoï.
Crébessac, délégué de la chambre de commerce d'Hanoï.

Publicité
(*L'Extrême-Orient*, 11 juillet 1895, 21 avril 1898)

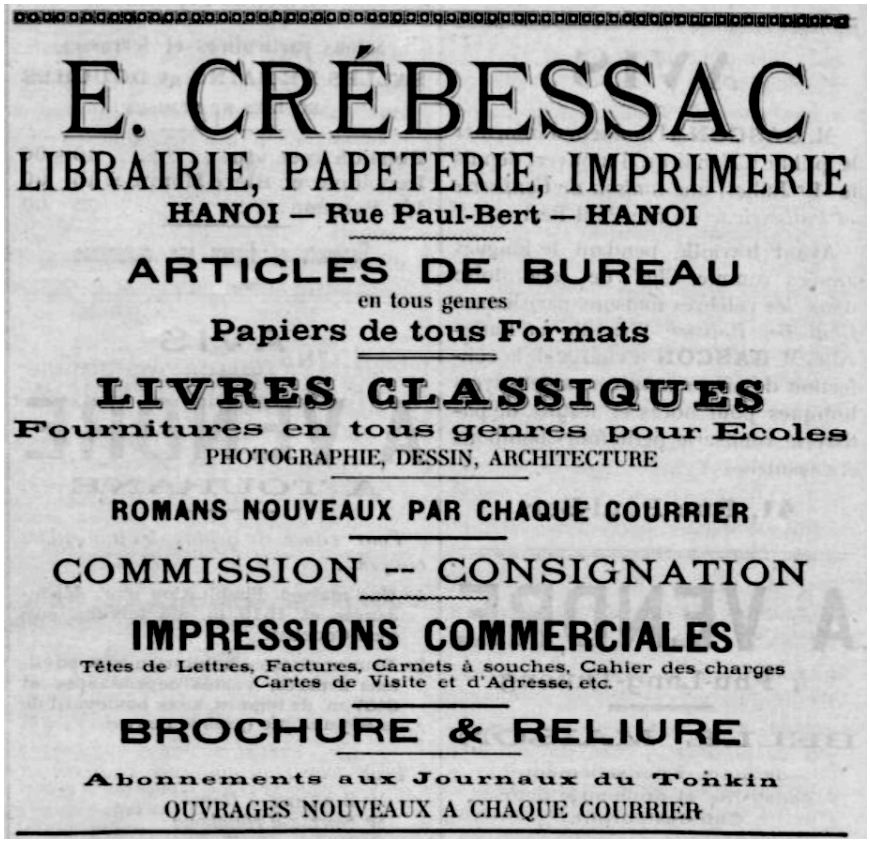
E. CRÉBESSAC
LIBRAIRIE, PAPETERIE, IMPRIMERIE
HANOI — Rue Paul-Bert — HANOI
ARTICLES DE BUREAU
en tous genres
Papiers de tous Formats
LIVRES CLASSIQUES
Fournitures en tous genres pour Ecoles
PHOTOGRAPHIE, DESSIN, ARCHITECTURE
ROMANS NOUVEAUX PAR CHAQUE COURRIER
COMMISSION -- CONSIGNATION
IMPRESSIONS COMMERCIALES
Têtes de Lettres, Factures, Carnets à souches, Cahier des charges
Cartes de Visite et d'Adresse, etc.
BROCHURE & RELIURE
Abonnements aux Journaux du Tonkin
OUVRAGES NOUVEAUX A CHAQUE COURRIER

E. CRÉBESSAC
LIBRAIRIE, PAPETERIE, IMPRIMERIE
HANOI — Rue Paul-Bert — HANOI

ARTICLES DE BUREAU
en tous genres
Papiers de tous Formats

LIVRES CLASSIQUES
Fournitures en tous genres pour Ecoles
PHOTOGRAPHIE, DESSIN, ARCHITECTURE

ROMANS NOUVEAUX PAR CHAQUE COURRIER

COMMISSION -- CONSIGNATION

IMPRESSIONS COMMERCIALES
Têtes de Lettres, Factures, Carnets à souches, Cahier des charges
Cartes de Visite et d'Adresse, etc.

BROCHURE & RELIUrE

Abonnements aux Journaux du Tonkin
OUVRAGES NOUVEAUX À CHAQUE COURRIER

Publicité
EN VENTE à la
Librairie E. CRÉBESSAC
50, rue Paul-Bert, HANOI
(*L'Extrême-Orient*, 14 juillet 1895)

Les Allures du cheval dévoilée par la méthode expérimentale, par Lenoblc du Teil prix : 10 fr. 00
Le Cheval, soins pratiques par A. de Comminges — 7 fr. 50
Culture du caféier (Cultures tropicales), par Raoul — 10 fr. 00
Madagascar, sa description, ses habitants, par J.-R. Piolet — 8 fr. 00
Madagascar et les Hova, avec carte en couleur — 7 fr. 50
Voyage au pays des jungles par Jacolliot — 5 fr. 50
La femme dans l'Inde, par Jacolliot — 8 fr. 00
Au Tonkin, journal d'un sous-officier, par Badier . — 3 fr. 0

CONFLIT AUTOUR D'UNE ADJUDICATION
AVEC ERNEST SCHNEIDER AÎNÉ
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Schneider_freres-Hanoi.pdf

Chronique judiciaire
(*L'Extrême-Orient*, 21 juillet 1895)

Nous lisons dans la *Politique coloniale*, l'appréciation suivante qui n'est pas sans intérêt pour nos colons.

Les adjudications en Indo-Chine.

M. Crébessac, libraire à Haïphong. avait été admis le 5 janvier 1891 à l'adjudication, à Hanoï, de la fourniture pendant quatre années des travaux d'impression et de reliure nécessaires aux divers services civils du protectorat du Tonkin et de l'Annam.

Proclamé adjudicataire, comme ayant présenté la soumission la plus avantageuse, il croyait déjà avoir décroché la timbale. Mais il avait mal lu le cahier des charges qui, tout en réservant au Gouverneur général le droit de refuser son approbation à l'adjudication, s'était bien gardé d'obliger l'Administration à recommencer l'épreuve annulée. L'autorité [Piquet] profita de cette lacune, évidemment voulue, pour retirer à M. Crébessac le morceau qu'il pensait tenir et pour traiter ensuite de gré à gré avec M. Schneider, lequel se trouvait, comme par hasard, un des concurrents évincés.

Grande colère de M. Crébessac et requête par lui au sous-secrétaire d'État d'alors concluant à son rétablissement dans les droits que l'adjudication publique lui conférait et qui lui semblaient tout au moins impliquer une préférence à son profit. Subsidiairement, le négociant déçu réclamait l'indemnité ronde lette de 400.000 francs, auxquels il évaluait les bénéfices dont il se jugeait ainsi frustré.

Le 6 avril 1891, une décision du sous-secrétariat rejeta dédaigneusement cette demande.

Saisie d'un recours par l'intéressé, la section du contentieux du Conseil d'Etat vient de faire connaître sa décision, en date du 17 mai 1895. Elle se borne à constater que le Gouverneur général n'a fait, en la circonstance, qu'user des pouvoirs d'administration qui lui appartiennent en vertu du décret du 12 novembre 1887. Tant pis pour les

soumissionnaires qui se laissent prendre à des cahiers de charges aussi léonins ! M. Crébessac en est pour sa courte illusion.

Ceci veut dire en bon français que le régime des adjudications, tel qu'il est pratiqué dans notre colonie d'Extrême-Orient, peut devenir une simple plaisanterie. L'Administration n'en reste pas moins souveraine maîtresse de traiter postérieurement avec qui il lui plaît. Souhaitons qu'une nécessité bien impérieuse dicte toujours ses préférences. Hélas ! c'est peut-être là un beau rêve !

Me R.

PROCÈS CREBESSAC au CONSEIL D'ÉTAT
(*L'Extrême-Orient*, 29 août 1895)

La note trop brève de notre confrère du *Courrier d'Haïphong* au sujet de la décision du Conseil d'État dans l'affaire intentée par un commerçant de notre ville au Protectorat, nous fait un devoir de donner *in extenso* à nos lecteurs, le compte-rendu du jugement, ainsi que l'exposé des faits et observations que nous lisons dans le no 50 du 1er juillet 1895 du journal *La Tribune des Colonies et des Protectorats*, journal de jurisprudence publié sous le haut patronage du ministère de Colonies:

Audience du 17 mai 1895

Fournitures à l'Administration.—Adjudication publique. — Pouvoirs du Gouverneur général. — Refus d'approbation de l'adjudication. — Cahier des charges. — Absence de dispositions prescrivant une nouvelle adjudication. — Droit pour l'Administration de traiter de gré à gré. — Absence de lésion pour l'adjudicataire dépossédé.

En refusant d'approuver une adjudication de fournitures à laquelle il a été procédé publiquement sur un cahier des charges lui réservant ce droit, le gouverneur général de l'Indo-Chine ne fait qu'user des pouvoirs qui lui appartiennent en vertu du décret du 12 novembre 1887.

Aucune disposition de nouvelle adjudication n'étant, pour ledit cas, prescrite par le cahier des charges, l'adjudicataire primitif est sans droit pour prétendre à une indemnité à raison de ce que l'administration a traité de gré à gré avec une autre personne pour la fourniture.

(Crébessac contre Ministre des Colonies)

Faits. — Le sieur Crébessac, libraire à Haïphong, s'était rendu adjudicataire, le 5 janvier 1891, de la fourniture, pendant quatre ans, des travaux d'impression et de reliure nécessaires aux divers services civils du protectorat du Tonkin et de l'Annam : sa soumission offrait les conditions les plus avantageuses.

Bizarrerie comme on en rencontre trop encore dans les prescriptions administratives, le cahier de charges réservait, paraît-il, au gouverneur général de l'Indo-Chine, le droit de. refuser son approbation à cette adjudication ! C'est ce qui eut effectivement lieu.

Il paraît même que le cahier de charges ne contenait aucune clause prescrivant une nouvelle adjudication.

Aussi, l'administration traitait bientôt de gré à gré desdites fournitures avec M. Schneider, un des concurrents précédemment évincés,

M. Crébessac s'est pourvu devant le Conseil d'État contre : 1° la décision par laquelle le gouverneur général avait prononcé la nullité de l'adjudication et prescrivait le marché de gré à gré avec le sieur Schneider ; 2° un arrêté du résident supérieur du Tonkin, du 23 janvier 1891, et une décision du 12 février suivant, approbative dudit marché ; 3° une décision du sous-secrétaire d'État des colonies, du 6 avril 1881, rejetant la

réclamation du sieur Crébessac contre les décisions attaquées, et son recours tendant à ce qu'il fût rétabli dans les droits que lui avait donnés l'adjudication tranchée à son profit, et subsidiairement à ce qu'il lui fût alloué une indemnité de 400.000 fr., avec intérêts, pour les bénéfices dont il avait été privé.

Le Conseil d'État a statué comme suit :

LE CONSEIL :

Vu le décret du 12 novembre 1887 et l'arrêté du gouverneur général de l'Indo-Chine du 7 juillet 1889;

Vu la loi du 7-14 octobre 1790. et 24 mai 1873 ;

Ouï M. Labiche, maître des requêtes, en son rapport ;

Ouï Mes Daresté, avocat du sieur Crébessac, et Dancongnée, avocat du ministre des colonies, en leurs observations ;

Ouï M. Arrivière, maître des requêtes, commissaire du gouvernement, en ses conclusions ;

Considérant que les trois requêtes ci-dessus visées sont connexes ; qu'ainsi il y a lieu de les joindre pour qu'il y soit statué par une seule et même décision ;

Considérant d'une part qu'en refusant d'approuver l'adjudication tranchée provisoirement le 5 janvier 1891, au profit du requérant, le gouverneur général de l'Indo Chine n'a fait qu'user des pouvoirs d'administration qui lui appartiennent en vertu du décret du 12 novembre 1887 ;

Considérant, d'autre part, qu'en l'absence d'une disposition du cahier des charges prescrivant en cas de refus d'approbation par l'administration de procéder à une adjudication nouvelle, le sieur Crébessac ne justifie d'aucun droit auquel aurait été porté atteinte par le marché de gré à gré passé avec le sieur Schneider pour l'exécution de la fourniture faisant l'objet de l'adjudication ; qu'ainsi, c'est avec raison que le sous-secrétaire d'État des colonies a repoussé le recours formé par le requérant contre la décision approbative de ce marché et a refusé de lui allouer l'indemnité de 400.000 francs par lui réclamée à titre de dommages-intérêts.

Décide :

Les requêtes ci-dessus visées, présentées au nom du sieur Crébessac, sont rejetées.

Observations. — Le gouverneur général n'a fait, dit cette décision, qu'user des pouvoirs qui lui appartiennent : c'est donc d'un droit dont il s'est armé pour annuler une adjudication non critiquée en la forme, à laquelle .on ne devait nécessairement accepter comme adjudicataire qu'un soumissionnaire ayant fourni les justifications exigées. Devant ce droit, mais surtout devant la décision qui le consacre, il n'y a donc qu'à s'incliner. Mais si le droit existe, est-il équitable, a-t-il sa raison d'être ? Il est impossible de l'admettre et son exercice nous paraît plus que critiquable.

Il appartiendrait à l'administration supérieure de mettre fin à de semblables errements qui nous reportent au temps où le Code de procédure civile exigeait une adjudication préparatoire dans les ventes judiciaires d'immeubles.

Peu dignes d'une époque de progrès, susceptibles de favoriser des abus aboutissant en somme à de véritables dénis de justice, ils ne sont pas faits pour encourager l'expansion coloniale, ni pour imposer le respect de l'autorité.

C'est la première fois, croyons-nous, que le Conseil d'État est obligé d'approuver un abus d'autorité semblable.

Les pouvoirs accordés aux gouverneurs généraux sont, en effet, illimités, et le décret ne pouvait prévoir que les détenteurs s'en serviraient pour commettre des passe-droits inexplicables.

Si le Conseil d'État avait été appelé à juger cette affaire en y comprenant les contrats additionnels signés depuis et qui ont été autant de faveurs aussi injustifiées que désastreuses pour le Trésor, sa décision aurait été tout autre.

Inclinons-nous donc devant ce verdict, et souhaitons que les opérations à venir ne portent plus ce cachet d'abus d'autorité et ne donnent plus lieu à d'aussi détestables passe-droits.

Publicité
EN VENTE à la
Librairie E. CRÉBESSAC
50, rue Paul-Bert, HANOI
(*L'Extrême-Orient*, 22 septembre 1895)

Petit Traité d'agriculture tropicale, par A. Nicholls et E. Raoul12 fr. 00
La France, ses colonies et protectorats, par Gasquet 7 fr. 50
L'année 1894 scientifique et industrielle, par L. Figuier 4 fr. 50
Ouvrages de Marcel Prévost — Charles Leroy—Eugène Chauette — Courteline — Jules Moinaux — Glosclaude — Georges Auriol — Alphonse Allais — Xanrof etc., etc., le volume à 4 fr. 20
Rauzat-us-Safa, (Jardin de pureté) Bible de l'islam, traduction par Lamairesse 12 fr. 00

Publicité
EN VENTE à la
Librairie E. CRÉBESSAC
50, rue Paul-Bert, HANOI
(*L'Extrême-Orient*, 7 novembre 1895)

Guide pratique d'hygiène et de médecine coloniale, à l'usage des postes militaires dépourvus de médecin, par le Dr Sadoul, médecin de 1re classe de la Marine 7 fr.00
Petit Traité d'agriculture tropicale, par A. Nicholls et E. Raoul (reliure souple) 12 fr. 00
La Législation coloniale des successions vacantes, commentaire théorique et pratique par G. Pierret, procureur de la République 7 fr. 00
Gloires et souvenirs maritimes, par Maurice Loir. (Riche reliure et grav. coloriées) 35 fr. 00

Publicité
PRIMES
DE LA
Librairie E. CRÉBESSAC
50, rue Paul-Bert, HANOI
(*L'Extrême-Orient*, 12 décembre 1895)

Garibaldi et son temps, par Jessie V. Mario. 1 fort volume in-4° broché de 840 pages, illustré de 127 gravures d'Edouard Matania. Au lieu de 25 fr. prix 20 fr.
À bord de la *Junon*, 1 vol. in-8° illustré de nombreux dessins pas Scott, Brun, Bigot etc. Reliure 1/2 chagrin /pas très frais). Au lieu de 30 fr. prix 15 fr.
Merveilleuses aventures d'un Veloceman, format in-8° soleil, relié toile, couverture 3 couleurs, tranche dorée, plus de 100 dessins dans le texte. Prix 10 fr.

La Vie Moderne années 1888 et 1889, (2 volumes chaque année). Tout ce qui a nom dans les arts a collaboré à cette magnifique publication : Detaille, Meissonnier, Delacroix, L. Abbema, Clairin, Feyen, Perrin, Puvis de Chavannes, Rochegrosse, Villette, etc. Au lieu de 50 fr. prix une année 30 fr.

Nouvelles locales
(*L'Extrême-Orient*, 2 février 1896)

La Librairie Crébessac a mis en vente depuis hier, pour la modique somme de 0 piastre 50, un *Petit vocabulaire chinois-annamite-français* dont l'auteur est M. Nordemann, le sympathique professeur du collège d'interprètes. Ce petit ouvrage est la transcription et la traduction d'un vocabulaire sino-annamite versifié assez répandu, dans lequel sont groupés méthodiquement 1.000 caractères usuels. Il fait partie d'une série de publications à bon marché que M. Nordemann se propose d'entreprendre pour propager notre langue chez les Annamites. La forme encyclopédique de ce petit vocabulaire, son côté lexicologique fort bien compris en font un ouvrage qui se rendra utile non seulement aux indigènes, mais encore à tous les Européens qui s'adonnent à l'étude de la langue annamite ou de l'écriture chinoise.

Nous engageons vivement ces derniers à se le procurer.

Publicité
EN VENTE A LA
Librairie E. CRÉBESSAC
50, Rue Paul-Bert, HANOI
(*L'Extrême-Orient*, 20 février 1896)

Vocabulaire sino-annamite versifié contenant 1.000 caractères très usuels, transcrit en quoc-ngu et traduit en français, accompagné de trois index alphabétiques et d'un index idéographique, par Edmond NORDEMANN, instituteur (in-18 de 150 pages)
0 p. 50

Hanoï
Nouvelles locales
(*L'Extrême-Orient*, 7 juin 1896)

Ont été désignés pour faire partie du comité local de l'exposition de 1900 :
Par le chambre de commerce de Hanoï : MM. … Crébessac ;
……

Nouvelles locales
(*L'Extrême-Orient*, 23 juillet 1896)

Un de nos compatriotes, nous pourrions même dire un de nos confrères, puisqu'il a appartenu à la presse parisienne, colon du Tonkin depuis quelques mois, et qui, pour des raisons de santé, doit bientôt quitter notre colonie pour rentrer en France, va faire

paraître sous le titre : Notes de Voyage d'un Parisien et d'une Parisienne en Extrême-Orient, un album contenant la description de la capitale du Tonkin, d'Haïphong, des principales villes de l'Intérieur, de l'Annam et de la Cochinchine.

Ces descriptions seront accompagnées des photographies de tous les points curieux de ces différentes régions.

Ce qui donne à cette publication un grand attrait et en fait un véritable album, ce sont les photographies, tirées sur papier sensibilisé, qui se trouveront collées dans le texte.

Formant 80 pages environ et contenant au moins une centaine de vues de différents formats, cet album sera divisé en 5 fascicules dont le premier paraîtra vers le commence ment d'août, au prix de 2 piastres le fascicule .

Ceux de nos lecteurs qui désireront souscrire à cette intéressante publication peuvent dès à présent faire parvenir leur adhésion aux librairies Schneider et Crébessac à Hanoï.

Nouvelles locales
(*L'Extrême-Orient*, dimanche 2 août 1896)

C'est avec le plus profond regret que nous enregistrons aujourd'hui la mort de Mme E. Crébessac.

Assez souffrante depuis quelque temps des suites d'une dysenterie, ayant surtout éprouvé un profond chagrin depuis la mort d'un enfant de 14 mois décédé l'année dernière, Mme Crébessac avait toujours refusé cependant, malgré les instances de son mari, d'aller passer quelques jours à Do-Son. Elle s'y décidait enfin, il y a huit jours environ.

À peine était-elle au bord de la mer que Mme Crébessac se trouvait prise d'un accès de fièvre si violent qu'il nécessitait son entrée immédiate à l'hôpital de Haïphong. Son mari, prévenu par dépêche, descendit aussitôt à Haïphong.

Malgré son épuisement et son extrême faiblesse, Mme Crébessac voulut remonter immédiatement à Hanoï, pour être chez elle.

Jeudi soir, on la transporta à bord du *Dragon* ; mais, une demi-heure après avoir quitté Haïphong, elle expirait entourée de son mari et de ses deux jeunes enfants.

Ses obsèques ont eu lieu vendredi soir à cinq heures et avaient attiré une affluence considérable.

Les cordons du poêle étaient tenus par Mmes Terras, Deloustal, Trincavelli et Dieulefils. Le char disparaissait sous les couronnes et les fleurs. Remarqué dans l'assistance, outre la grande majorité des dames de Hanoï : MM. le Coz, représentant le Gouverneur Général, le capitaine Garinau, aide de camp du Général en chef : Emmanuel Rousseau, Picanon, Duvigneau ; S. E. le Kinh-Luoc ; capitaine Bonnefoy commandant la gendarmerie, capitaine Lassalle, du bureau militaire du Gouvernement général, un très grand nombre de fonctionnaires et de colons, etc.

Nous adressons à la famille Crébessac l'assurance de nos bien sincères compliments de condoléance.

Conseil municipal de Hanoï
Séance du 7 août 1896
(*L'Extrême-Orient*, 13 août 1896)

Rues et boulevards à percer

M. le résident maire expose au conseil que, pour ouvrir la partie du boulevard Carreau, comprise entre les boulevards Rivière et Dong-khanh, il faut exproprier des terrains appartenant à MM. Deloustal et Crébessac.

Le conseil, après avoir entendu M. le chef de la voirie, qui estime à 0 $ 65 la valeur actuelle du mètre carré acheté jadis à raison de 0 § 29 à l'endroit dont il s'agit, décide qu'une offre amiable de 1 $ par mètre au maximum, être faite aux intéressés, pour les portions de leurs terrains qui doivent être incorporées au boulevard.

Si MM. Deloustal et Crébessac n'acceptaient point cette offre de conciliation, il sera, sans autre décision du conseil, procédé à l'expropriation, dans les formes prescrites par la loi.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 septembre 1897)

Le jury d'expropriation a fonctionné pour la première fois à Hanoï vendredi 3 courant à 9 heures du matin.

……

Les terrains expropriés pour lesquels le jury avait à statuer étaient ceux de MM. Crébessac, boulevards Carreau et Dong-khanh ; Deloustal, boulevard Carreau ; Knosp, rue des Teinturiers.

……

PROTESTATION COLLECTIVE
CONTRE UNE HAUSSE DES TARIFS DES MESSAGERIES FLUVIALES
(*L'Extrême-Orient*, 28 novembre 1897)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Messag._fluv._Tonkin.pdf

---

HANOÏ
(*L'Extrême-Orient*, 20 janvier 1898)

Dimanche matin a eu lieu le scrutin de ballottage de élections de la chambre de commerce.

On été élus :
MM, Hommel 26 voix
Meiffre 17
Crébessac 16 — [élu de justesse au bénéfice de l'âge]
Puis ont obtenu M. Serra 16 voix et M. Schneider 9 voix.

(*L'Extrême-Orient*, 26 mars 1899)

Passagers partis par la *Tamise* du 2 mars 1899 :
Crébessac, négociant ; Marcel et Mlle Madel Crébessac, 7 et 8 ans.

LA TEMPÊTE À DO-SON
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 novembre 1899)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Doson-Deauville_tonkinois.pdf

La toiture de la villa Crébessac a été enlevée.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN

LISTE DES ÉLECTEURS
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 décembre 1899)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Colons_du_Tonkin.pdf

Hanoï

Crébessac, Ernest, Hanoï.

Coll. Olivier Galand
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf

La ruelle qui part de la rue Paul-Bert et longe la maison Crébessac pour aller aboutir à la rue de l'Intendance, s'appellerait la rue Boissière (*L'Avenir du Tonkin*, 17 novembre 1901).

Le Typhon du 7 juin
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 juin 1903)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Hanoi_Urbanisme.pdf

Dans la rue Paul-Bert, … un pan de toiture est également enlevé à la librairie Crébessac qui a ses magasins inondés

---

1905 : RACHAT PAR GEORGES TAUPIN ET COMPAGNIE
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Taupin_&_Cie-Hanoi.pdf

---

Chronique locale
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 février 1905)

Nous apprenons le départ pour France de M. Crébessac, l'imprimeur libraire bien connu, dont la maison, comme on le sait, est aujourd'hui la maison G. Taupin et Cie.
Tous nos souhaits de bon voyage et de bon séjour en France.

Chambre de commerce de Hanoï
(*Bulletin officiel de l'Indochine française,* 1905)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indo-Chine, en date 23 mai 1905, rendu sur la proposition du Résident supérieur au Tonkin : MM. Charavy, Fabry et Crébessac, membres de la chambre de commerce de Hanoï, sont déclarés démissionnaires.

L'ANNAM À L'EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE
par A. Raquez
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 novembre 1906)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Expo_Marseille_Indo-Chine-1906.pdf

……
Grâce à quelques amateurs de bibelots comme le docteur Mengin et notre concitoyen Crébessac, l'on peut admirer quelques spécimens de l'ancien art annamite : vide-poches en ivoire sculpté, plateaux incrustés, brocards aux nuances éteintes, jades précieux, pipes à opium ou sabres à poignée d'argent.

Audience des saisies immobilières
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 septembre 1913)

Par devant M Collet, président du tribunal de 1re instance de Hanoï, assisté de M. Dissès au siège du ministère public, et de M. Tabouillot, greffier, il a été procédé ce matin à 8 heures au palais de justice, à la requête de Me Gueyffier, poursuivant au nom

de M. Crébessac, ancien libraire, sur le époux Piglowski, à la vente aux enchères d'un immeuble sis 16, boulevard Carreau.

Les enchères, fixées 1.000 piastres, ont atteint 3.500 piastres et l'immeuble a été adjugé à M. Martelle-Bonjour, administrateur des Services civils en retraite.

MARIAGE ET MORT DE MARCEL CRÉBESSAC

(*Bull. adm. du Tonkin*, 1931)

VILLE DE HAIPHONG
1°) — Publications de mariages

Le 14 août 1931, de M. Jack Léon Marcel Crébessac, brigadier des Douanes et Régies, domicilié à Laokay, et de Mlle Suzanne Victoire Apostoli, sans profession, domiciliée à Haïphong.

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 janvier 1937)

Madame Marcel Crébessac, née Suzanne Apostoli ;
Madame et Monsieur Ernest Crébessac, rentier à Pau ;
Madame et Monsieur Brugnot, négociant à Pau ;
Madame et Monsieur Campbell, négociant à Londres et famille ; ,
Madame et Monsieur André Crébessac, docteur en médecine à Bordeaux ;
Madame et Monsieur Constantin Apostoli, Douanes et Régies à Dong Bai (Quang-Yên) et famille ; .
Madame et Monsieur Alexandre Apostoli, Douanes et Régies à Phulv. et famille.
Madame et Monsieur Paulin Denobili, Douanes et Régies à Haïphong, et famille ;
Madame et Monsieur Gaston Martin, Service de Santé à Qua-Cam (Bac-Ninh) et famille ;
Madame et Monsieur Henri Dubuis, travaux publics à Tiên-Tcha (Tourane) et famille ; ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils ont éprouvée en la personne de :

monsieur Marcel Crébessac,
brigadier des Douanes et Régies de l'Indochine
Ancien Combattant - Médaille militaire
Croix de guerre,
[chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 9 janvier 1928, p. 380)]

leur époux, fils, frère, beau-père, gendre, neveu, cousin et allié, décédé à Hanoï, le 22 janvier 1937 dans sa 47e année, à l'hôpital de Lanessan.

Le corps sera transféré à Haïphong et l'inhumation aura lieu au cimetière de cette ville le 24 janvier à 8 heures

On se réunira à la gare de Haïphong. Le présent avis tien ira lieu de lettre de faire-part

---

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 janvier 1937)

OBSÈQUES. — Le corps du regretté monsieur Crébessac, décédé à Hanoï, le 22 du courant, à l'âge de 47 ans, a été ramené par le train, et les obsèques ont en lieu à Haïphong au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

De nombreuses couronnes ornaient le char funèbre.

Les cordons du poêle étaient tenus par quatre amis du défunt.

Après l'absoute donnée en la chapelle de la rue de Haïphong, le cortège se reforma pour accompagner la dépouille mortelle jusqu'au cimetière où eut lieu l'inhumation.

Le deuil était conduit par Mme Crébessac, par son beau-père, M. Apostoli, par son beau-frère, M. Denobili, entourés de nombreux parents et amis.

Avons remarqué dans l'assistance une délégation d'anciens combattants, M. Castanet, sous-directeur des Douanes et Régies de Haïphong, et de nombreuses personnalités haïphonnaises.

En cette douloureuse circonstance, nous renouvelons à M. Crébessac père, beau vieillard de 82 ans et plus, fondateur à Hanoï de l'imprimerie Taupin, aux familles Crébessac, Apostoli, Denobili, et à celles atteintes par ce deuil ainsi qu'à l'Administration des Douanes et aux amis nos condoléances attristées.

Discours prononcé par M. Castanet,
sous-directeur des Douanes et Régies de Haïphong

C'est avec une infinie tristesse et une profonde émotion qu'au nom du personnel des Douanes et Régies, en mon nom et en celui de Monsieur le directeur, je viens adresser à notre regretté camarade Crébessac quelques paroles d'adieu ainsi que l'expression de la sympathie de ses collègues.

À peine avons-nous fermé la tombe d'un de nos meilleurs et plus estimés fonctionnaires que la mort frappe à nouveau notre Administration en la personne d'un homme jeune encore, en droit d'attendre de la vie et de l'avenir la récompense du lourd tribut que, pendant la guerre, il avait fourni à son pays.

Jack, Léon, Marcel Crébessac était né à Haïphong le 11 août 1888. Appelé à vivre en France dès son plus jeune âge, il passe son enfance à Bordeaux, puis, le 10 octobre 1910, fut incorporé au 112e Régiment d'infanterie. Quelques mois après sa démobilisation, la guerre éclate et le 4 août 1914, il est de nouveau appelé aux Armées.

Dans la grande mêlée du début, sa conduite au feu est digne d'éloge ; mais la rançon de son dévouement ne tarde pas à survenir et il est blessé par éclat d'obus le 9 septembre 1914 à Bassincourt.

Soigné et à peu près guéri, il repart sur le front où il est nommé caporal le 2 novembre 1914. Le 8 décembre, il est à nouveau blessé par un éclat de torpille.

Le 17 mars 1916, la citation suivante vient attester de son courage et de sa belle conduite : « Sur le front depuis le 8 mars [*sic* : août] 1914**.** Soldat bombardier, courageux, et dévoué, toujours volontaire pour des missions périlleuses. A été blessé en décembre 1915 en accomplissant bravement son devoir. »

C'est vers la fin de la guerre seulement, le 1er octobre 1918 qu'il fut mis en congé de démobilisation.

La Croix de Guerre et la médaille militaire récompensèrent les mérites et l'abnégation de cel excellent soldat qui, pendant le restant de ses jours, devait souffrir des suites des graves blessures qu'il avait reçues.

Il fut également proposé pour la Légion d'honneur au titre de combattant volontaire pour la guerre 1914-1918.

Revenu en Indochine [gardien à Poulo-Condore en 1924], M. Crébessac entre le 4 juin 1925 au service de l'Administration des Douanes et Régies en qualité de journalier. Il resta près d'un an dans cet emploi, [qu'il] quitta pour y être réintégré quelques années plus tard, le ? mai 1928, au titre de mutilé de guerre.

Nommé sous-brigadier de 3e classe le 25 juillet 1928, il franchit rapidement les échelons de son cadre.

Successivement promu sous-brigadier de 1re classe, il fut nommé brigadier de 3e classe en 1930 et brigadier de 2e le 1er janvier 1916.

Nombreux furent les postes où, durant sa trop brève carrière, il fut cependant appelé à servir. Que ce soit à la Brigade active de Haïphong, à la recette de Laokay, au poste de Du-Do ou à l'entrepôt de Phu-Duc, dans les recettes de Namdinh, Vanly, Bac-Ninh et Phulangthuong, M. Crébessac laissa partout le souvenir d'un homme intègre et droit, au caractère dévoué.

Au cours des deux séjours qu'il effectua à Laokay, il contracta le paludisme dont les funestes effets devaient encore assombrir son existence, puis. terrasser définitivement un état de santé ébranlé par la guerre.

Depuis le mois de mai 1936, ses séjours à l'hôpital se succèdent à peu près sans interruption. Récemment, le 17 décembre 1936, il est mis exeat avec quelques jours de repos. Bien que fatigué et non encore tout à fait rétabli, il reprend peu à peu son travail, courageusement. Puis brusquement, le 18 janvier, le mal réapparaît, insidieux et tenace.

L'état du malade empire rapidement ; le 21, c'est l'évacuation d'urgence sur l'hôpital de Lanessan, où, hélas ! quelques heures après son arrivée, la mort a fait son œuvre.

Et c'est alors que, brutalement, sans qu'on ait pu pressentir une fin aussi tragiquement rapide, un des nôtres est encore emporté.

Avec respect et émotion, je m'incline sur sa dépouille et lui adresse un suprême adieu.

Je prie sa femme, son enfant, ses parents et amis de bien vouloir agréer l'expression de toute notre sympathie ainsi que nos condoléances les plus profondément attristées.

MORT DE JEAN-ERNEST CRÉBESSAC

PAU
AVIS DE DÉCÈS
(*Le Patriote des Pyrénées*, 29 janvier 1942)

Mme J. E. Crébessac ; Mme Charles Campbell et ses enfants ; M. et Mme Charles Brugnot, parents et alliés, ont la douleur de faire part à leurs amis du décès de

M. Jean Ernest CRÉBESSAC

leur époux, père, grand-père.

Selon la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité au temple de la rue Serviez, le vendredi 30 janvier 1942.